

AFFAIRE N° 17

BUDGET SUPPLEMENTAIRE de la COMMUNE pour l'exercice 1957

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 2 Septembre 1957

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget supplémentaire de la Commune pour l'exercice 1957.

Ce budget est arrêté, en recettes et en dépenses à la somme de 199.961.029.Fr
=====

et a pour objet de permettre l'emploi des ressources complémentaires ou nouvelles dont la Commune dispose ou disposera au cours de l'exercice, savoir:

Excédent de recettes ordinaires	64.905.227.-	
Excédent de recettes extraordinaires	15.236.377.-	80.141.604.-

y compris les fonds réservés (6.523.996 Fr)

Restes à recouvrer des exercices précédents		13.809.864+
---	--	-------------

./...

RECETTES SUPPLEMENTAIRES & NOUVELLES

1°- Fonds de péréquation		1.920.000.
2°- <u>TAXES NOUVELLES</u>		
Droits de stationnement des taxis.....	1.000	
Location des salons de la Mairie.....	<u>20.000</u>	21.000
3°- Centimes extraordinaires		4.724.421
4°- Subvention départementale pour charges spéciales du Chef-Lieu		250.000
5°- Solde c/exploitation E.E.R.		18.595
6°- Emprunt contracté avec la C.C.F.O.M. pour construction d'un abattoir		40.000.000
7°- <u>SUBVENTIONS MINISTERIELLES</u>		
Subvention pour construction égouts ..	5.000.000	
Subvention pour réparation chemins COMMINS & ST FRANCOIS	3.800.000	
<p>La subvention de 3.800.000 ₣ initialement prévue pour la réfection du Chemin RAIMBAUD a été suivant arrêté n° 636 III/3 reportée sur les Chemins COMMINS & St-François, les dépenses ayant déjà été effectuées, le montant de cette subvention est portée en recette en remboursement de l'avance faite par la Commune.</p>		
Subvention pour réparation chemin Bois de Nèfles, en remboursement des dépenses déjà effectuées par la Com- mune		500.000
Subvention complémentaire pour stade Ecole Joinville, en remboursement des dépenses déjà effectuées par la Com- mune		940.000
Subvention pour réparation Hôtel de Ville	2.500.000	
Subvention pour l'habitat	6.000.000	
		<u>18.740.000</u>
8°- <u>OPERATIONS A REGULARISER</u>		
Hôpital Saint-Jacques	15.745.000	
Allocation scolaire (C.B.) .K.....	11.795.403	
Amélioration hygiène alimentaire	3.297.132	
Subvention Education Nationale pour constructions scolaires	9.498.010	
		<u>40.335.545</u>
 Total égal		 199.961.029 ₣

=====

L'emploi de ces ressources est prévu de la manière suivante:

lère Partie: LES RESTES à PAYER

Parag. 1 - Les restes à payer (conformes au Compte Administratif)	2.323.824
Parag. 2 - Les dépenses engagées pour des services faits pendant les exercices antérieurs et qui n'ont pu être liquidées en temps utile (conformes au Compte Administratif)	32.856.808
Parag. 3 - Complément de crédits pour dépenses d'exercices clos	20.889.592
(dans ce parag. est inscrite sous le n°48: Balayage des rues et enlèvement des ordures une somme de 1.540.000 F représentant ce qui reste dû à l'adjudicataire pour l'exercice 1956)	
Parag. 4 - Mise en réserve de crédits ou portions de crédits correspondant à des recettes encaissées et spécialement affectées	274.219

2ème Partie: DEPENSES SUPPLEMENTAIRES
& NOUVELLES

Section ordinaire	46.760.895
Section extraordinaire	<u>96.855.691</u>
	143.616.586
	=====

Parmi les dépenses de la 2ème partie (supplémentaires et nouvelles), il convient de signaler: les dépenses suivantes (aux chapitres et articles ci-après), savoir:

Chap. II art. 7 - Abonnement au téléphone, majoration des taxes téléphoniques et installation de nouveaux postes 100.000

Chap. II art. 13 - Frais des Assemblées Electorales - réfection des listes 150.000

Chap. XII art. 2 - Eclairage public des écarts (extension du réseau électrique à St-François et au Brûlé) 500.000

Chap. XII art. 3 - Balayage des rues, enlèvement des ordures..... 5.000.000

Chap. XX art. 3- Salaire des gens de service 700.000

Chap. XXV art. 6- Cantines scolaires, pour relèvement indtés et augmentation effectif 380.000

6.830.000.-

54.344.443

LES EMPRUNTS

Chap. 35 art. 16 - Construction d'un abattoir .. 40.000.000

Chap. 32 art. 11 - Intérêts dus à la C.C.F.O.M. 300.000

40.300.000

Chap. 34 art. 1 - Acquisition terrain ATHENAS..

1.750.000

Chap. 34 art. 2 - Acquisition terrain Montagne pour adduction d'eau ...

650.000

SUBVENTION MINISTERIELLES
& QUOTE PART COMMUNALE

Chap. XXXV art. 12 - Réparation Hôtel de Ville 8.350.000

Chap. XXXV art. 13 - Réparation Chemin Lancastel. 2.000.000

Chap. XXXV art. 15 - Réfection Canal Marthieu 2.000.000

Chap. XXXV art. 14 - Pont d'accostage 500.000

12.850.000

OPERATIONS A REGULARISER

Chap. XXX bis art.1- Hô-
pital St-Jacques 17.428.613
- d° - 4.803.941

22.232.554

ALLOCATION SCOLAIRE -CREDITS BARANGE

Chap. XXI art. 3- Mobilier
scolaire et Matériel d'en-
seignement 6.000.000

Chap. XXVI art.2 - Cantines
scolaires, denrées alimen-
taires 920.000

Chap. XXXV art. 7 - Répara-
tion des Ecoles 500.000

Chap. XXXV art. 9 - Aménage-
ment baraques 4.375.403 11.795.403

Chap. XXV art. 7 - Subven-
tion pour hygiène alimen-
taire des écoliers 3.297.132

Chap. XXXIV art. 2 - Réfec-
tion des routes 12.091.813

Chap. XXXV art. 10 - Cons-
truction écoles dans les
écarts, dont 3.156.955 de
travaux supplémentaires pour
les écoles de la Bretagne, St-
françois et Ste-Clothilde :.. 12.654.965

124.451.867

Report.....	124.451.867	56.344.443
Chap. XXXV art. 12 - Instal- lation et fournitures élec- triques.....	500.000	
Chap. XXXV art. 17 - Réfec- tion canalisation Brûlé	1.500.000	

MISE EN RESERVE DE CREDITS

(le budget communal ne pouvant, pour le moment disposer de la quote-part lui incombant)

Chap. XXXVI art. 7 - Subvention pour construction égouts....	3.700.000	
Chap. XXXVI art. 8 - Subvent- tion pour l'habitat ...	<u>5.200.000</u>	8.900.000
Et la différence, soit		8.264.719
est destinée à pourvoir à l'insuffisan- ce de crédits constatés à divers ar- ticles		<u>143.616.586</u>
		=====
TOTAL GENERAL des DEPENSES		<u>199.961.029</u>
		=====

Tel est, Mesdames, Messieurs, dans les grandes lignes, le projet du budget supplémentaire pour l'exercice 1956, que j'ai l'honneur de vous soumettre et vous demander de bien vouloir l'adopter./.

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Le MAIRE. - La Ville ayant pris de l'extension les charges incombant à la Commune, pour l'enlèvement des ordures, pèsent de plus en plus lourdement sur son budget. Il va falloir prévoir, pour l'enlèvement des ordures, une taxe au budget primitif de 1958.

Mme AMELIN. - En ce qui concerne les rues de la Ville, qu'est ce qu'on fait, Monsieur le Maire? D'ordinaire les travaux d'adduction d'eau et du tout à l'égout, vont de pair?

Le MAIRE. - Pour l'instant nous ne pouvons pas laisser les rues dans l'état où elles se trouvent. Les travaux auxquels nous nous livrons ne sont pas définitifs du fait que nous serons obligés dans un avenir plus ou moins proche à les défoncer de nouveau pour la pose de nos égouts. J'aurais, comme vous, souhaiter que les travaux marchent de pair mais nous avons tant à faire que nous n'avons pu, en dépit de toute bonne volonté, arriver à votre conclusion qui est la logique même.

Mme AMELIN. - Qu'a-t-on fait du crédit destiné au rappel des employés? Je remarque, Monsieur le Maire que les procès-verbaux de séance ne reflètent pas les interventions de notre groupe.

Le MAIRE. - Ma Collègue, les explications qui vous ont été données fournies à cet égard par notre collègue, M. GUINOT, et la lecture des réponses à nous adressées par l'autorité de tutelle ont paru tellement pertinentes à tous qu'il a été jugé que votre intervention n'avait plus sa raison d'être et que point n'était besoin de la consigner au procès-verbal. D'ailleurs, ma Collègue, tous pouvoirs avaient été donnés à votre groupe pour faire revenir l'autorité de tutelle sur sa décision./.

Mme AMELIN. - Nous n'avons que faire de l'autorité de tutelle. La loi est la loi et la Préfecture se doit de l'appliquer.

M. PAUS. - Nous pouvons tout de même maintenir le crédit, Monsieur le Maire?

M. GUINOT. Oui, mon Collègue, mais le budget risque de ne pas point être approuvé et le paiement des fournisseurs différé.

Le MAIRE après avoir donné lecture du budget article par article, met aux voix le Budget Supplémentaire arrêté en recettes et en dépenses à la somme de CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE ET UN MILLE VINGT NEUF FRANCS (199.961.029 F) .

Mme AMELIN. - Ne faisant pas partie d'aucune commission nous nous abstenons de prendre part au vote.

Le budget supplémentaire de 1957 est donc adopté à la majorité.

Le MAIRE. - Bien que la question ne soit pas portée à l'ordre du jour, je vous demande de statuer sur l'affaire suivante.

Par délibération en date du 15 février 1957 vous avez, à l'unanimité, adopté les plans et devis relatifs à la construction d'un centre médico-scolaire à St-Denis et vous m'avez également autorisé à contracter avec la Caisse Centrale un emprunt égal à 60 % du montant de la dépense et à prendre l'engagement d'inscrire chaque année, en priorité, au budget de la Commune les ressources nécessaires à l'amortissement de cet emprunt, y compris les intérêts.

Y'ai en conséquence, l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à contracter avec la Caisse Centrale un emprunt, à moyen terme d'un montant de 50.000 F nécessaire au financement de cette construction.

Vu et autorisé
Devis le 23 Mai 1958
le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
R. Petit